



**METPARK**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

20 DEC. 2023

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 13 décembre 2023 (convocation du 30 novembre 2023)**

Aujourd'hui treize décembre deux mille vingt trois à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, Mme de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Isabelle RAMI

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme Géraldine AMOUROUX à M. Patrick BOBET, M. Patrick PAPADATO à M. Olivier ESCOTS, M. Emmanuel SALLABERRY à M. DUPRAT

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2023/07/06P**

**AUTORISATION D'ENGAGER ET DE LIQUIDER DES DEPENSES**

Les règles de contrôle budgétaire prévues par les articles L. 1612-1 à L. 1612-20 du CGCT sont applicables aux SPIC.

A cet effet, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif peut :

- engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ;
- sur autorisation préalable de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent.

Les montants autorisés à être engagés, liquidés et mandatés jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 seront répartis comme suit :

Chapitre	Crédits votés au BP 2023	RAR 2022 inscrits au BP 2023	Crédits ouverts au titre de la décision modificative votée en 2023	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée au titre de l'article L 1612-1 CGCT
D20	257 000,00	48 529,38	0,00	257 000,00	64 250,00
D21	1 534 330,00	137 604,35	0,00	1 534 330,00	383 582,50
D23	7 605 707,52	43 756,92	595 000,00	8 200 707,52	2 050 176,88

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser METPARK à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 du SPIC stationnement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 13 décembre 2023

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CDUPRAT', written over a horizontal line.

Christophe DUPRAT